



# JOURNAL DE LA CONDUITE

MÉTRO & RER JUILLET > AOÛT 2022



TPFC TEMPS PARTIEL DE FIN DE CARRIÈRE

# L'UNSA-RATP signe l'accord !



11, rue Victor Hugo  
93170 Bagnole

RER  
06 12 18 44 22

Métro  
06 71 95 61 87

#2  
Édito#2  
Focus sur l'accord  
cadre métro#3  
Focus sur l'accord  
cadre RER#3  
Temps partiel de fin  
de carrière : l'UNSA  
signe l'accord#4  
Réseau express  
régional : la fin du  
conflitL'UNSA n'a pas changé,  
mais l'entreprise, oui !

Aujourd'hui, **chacun s'interroge** sur la position de l'UNSA-Pôle ferré, plus largement sur l'UNSA-Groupe RATP. Ces positions semblent de plus en plus radicales, sans compromis, voire jusqu'au-boutistes sur certains dossiers.

**LA VRAIE QUESTION QU'IL FAUT SE POSER : EST-CE L'UNSA-PÔLE FERRÉ QUI S'EST RADICALISÉE OU EST-CE LA DIRECTION QUI AVANCE SUR DES PROJETS SANS VOLONTÉ AUCUNE DE DISCUTER ?!**

Nous sommes aujourd'hui face à une entreprise décomplexée, à l'image du gouvernement. Les projets se succèdent **sans dialogue social**, à l'aide du rouleau compresseur laminant nos acquis sociaux mis en place depuis des décennies. Alors, non, **l'UNSA-Pôle ferré n'a pas renié ses valeurs**. Nous sommes toujours volontaires pour négocier et nous engager lorsque les projets ou les textes nous le permettent. Mais lorsqu'il s'agit de **mettre à mal** la reconnaissance de notre métier, de vouloir remettre à plat nos conditions de travail ou de démanteler notre entreprise, **nous combattons** avec volonté et sincérité **ces projets !** ●

## ACTUALITÉ MÉTRO

## L'accord cadre métro

Depuis le mois de juin, l'accord cadre métro a été signé, les contreparties aussi... **Focus.**

L'ensemble des conducteurs du métro a à peine touché sa prime de 300 € que *la référence client* va devenir *la préférence client*... Voici la volonté du département MTS et de l'accord cadre...

## EN RÉSUMÉ...

Le conducteur va progressivement devenir un hôte d'accueil qui « *en progressant dans la qualité de service avec l'information voyageurs à bord via la prise de parole des agents de conduite devra faire de l'expérience clients un critère majeur* ».

## POUR L'UNSA

Notre qualification conduite, garante d'un service de grande qualité, doit rester l'ADN de notre

métier. Le conducteur ne doit en aucun cas devenir un opérateur vidé de toute sa substance. Les conducteurs de tout le réseau se languissent désormais du prochain protocole conduite, annoncé, promis et repoussé depuis plusieurs années maintenant. Dans ce contexte de très forte inflation auquel s'ajoute un manque d'effectif de plus en plus important, les négociations devraient enfin reprendre... ●

LES ATTENTES  
DES CONDUCTEURS  
ET DE L'UNSA

- › Le maintien et le respect de nos conditions de travail.
- › La reconnaissance pécuniaire de notre investissement quotidien (grille de salaires, primes, évolutions, etc.). ●

# L'accord cadre RER

Il est important de faire une mise au point sur l'accord cadre RER. **Focus.**

Signé au département MTS sans aucune modification, au RER, nous sommes toujours en attente d'un texte qui serait soumis à la signature des syndicats. Lors des négociations, un certain nombre de modifications a pourtant été proposé :

- › **suppression** de l'article sur la BURSF ;
- › **suppression** du choix de la direction sur les mutations (RER, transport, MS) ;
- › **suppression** de la diminution des CA sur la période estivale (en attente d'un protocole sur la Coupe du monde 2023 et des JO 2024) ;
- › **revalorisation** du RER avec 10 points statutaires.

### QUE RETENIR ?

Aucun texte ne nous a été reproposé à ce jour afin d'améliorer la prise en compte du métier de conducteur ! ●

# L'UNSA signe l'accord

Signé par l'UNSA, cet accord s'applique au sein de la RATP pour une durée de quatre ans. **Ce qu'il faut retenir.**

La demande doit être effectuée trois mois avant la date souhaitée auprès du RH en indiquant la durée choisie, qui ne peut pas excéder 24 mois. L'UNSA-Groupe RATP a obtenu l'ajout d'une liste non exhaustive d'événements de la vie permettant d'interrompre le TPFC ou de le prolonger, sans dépasser les 24 mois. De ce fait, l'interruption est facilitée afin d'aider les agents à traverser ces événements.

### QUEL OBJECTIF ?

Ce dispositif vise à faciliter la fin de carrière des agents et de répondre à l'usure légitime des salariés qui ont exercé pendant des années des métiers à forte pénibilité. Le TPFC améliore la qualité de vie au travail en réduisant le temps de travail et permet de faire une transition avant un départ en retraite bien mérité.

### QUE FAIRE ?

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos représentants UNSA-Groupe RATP pour vos questions concernant le TPFC. ●

## LES MODALITÉS D'OBTENTION ET DE RÉMUNÉRATION N'ONT PAS CHANGÉ



- › Critère de pénibilité lié au travail de nuit et / ou roulement, horaires irréguliers, etc.
- › Avoir minimum 50 ans.
- › Avoir les droits à la retraite ouverts avant la fin du dispositif. ●

TEMPS PARTIEL BONIFIÉ	12 MOIS	18 MOIS	24 MOIS
Travail à 80 % sera rémunéré à	90 %	87 %	85 %
Travail à 90 % sera rémunéré à	95,5 %	95,5 %	95 %

Concernant les cotisations vieillesse patronales & salariales, elles sont prises en charge sur la part non rémunérée par le TPFC, permettant d'atteindre 100 %. ●

# La fin du conflit

L'UNSA et la CGT ont trouvé un accord avec la direction pour mettre fin au conflit au RER. **Ce que nous avons obtenu.**

- › **Cinq séries supplémentaires** de stages conducteurs : deux pour la ligne A et trois pour la ligne B.
- › **L'ajout d'un stage supplémentaire** par ligne en cas d'échec supérieur à 25 %.
- › **La direction s'est également engagée** à respecter l'ID 183 pour remettre à quelques jours les stagiaires échouant à l'OFS.
- › **Une prime de 200 €** versée au mois de juillet 2022 pour les conducteurs de la ligne B.
- › **Jusqu'à la fin des négociations sur la PVI**, les conducteurs de nuit les soirs d'événements exceptionnels au Stade-de-France toucheront 9 € supplémentaires de prime variable RFN au passage à Gare du Nord, soit 10 €.
- › **L'ouverture de négociations** au département RER, concernant la coupe du monde de rugby et des JO 2024.

## L'APPLICATION DE LA RER-C 15 ET DE L'ISF 211, DONT LE NON-RESPECT A AMENÉ AU CONFLIT



La direction rappelle son attachement à l'équilibre vie privée / vie professionnelle des agents du RER. Elle veille à appliquer la réglementation en vigueur et réaffirme en particulier le respect de la RER-C15, notamment son annexe 5 et l'article 22 de l'ISF 211. La commande hors attachement tient compte d'un temps de trajet. Il est également réaffirmé, comme le stipule l'annexe 1 de la RER-C15, que la durée maximum d'un service en une partie est de six heures et demie. ●

- › **L'ouverture de négociations** pour la ligne A concernant les événements exceptionnels amenant une charge elle aussi exceptionnelle. ●



## Bulletin d'adhésion

RETRAITÉ	<input type="checkbox"/>	ACTIF	<input type="checkbox"/>
OPÉRATEUR	<input type="checkbox"/>	CADRE	<input type="checkbox"/>
MAÎTRISE	<input type="checkbox"/>	MAE	<input type="checkbox"/>

  

NOM*	PRÉNOM*	MATRICULE
FONCTION		ATTACHEMENT*
DÉPARTEMENT*		
CODE LAC*	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTRÉE À LA RÉGIE
ADRESSE*	CODE POSTAL*	VILLE*
TÉL. INTÉRIEUR	TÉL. PORTABLE*	TÉL. FIXE
EMAIL*	NOM DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL	
OBSERVATIONS		DATE*
SIGNATURE*		

**Retraité : 30 € / an | Opérateur : 60 € / an | Maîtrise & cadre : 70 € / an.**  
 Pour les renouvellements, remplir uniquement les noms, prénoms, matricule & les informations qui ont changé.  
 Bulletin d'adhésion à remettre à un militant UNSA ou à retourner par courrier au  
**Syndicat UNSA Groupe RATP - 11, rue Victor Hugo 93170 Bagnolet** (courrier interne : LAC BAVH).  
 \*Informations obligatoires.

© UNSA - Groupe RATP 2022 • Crédits photo DR / Wikipedia & Flaticon • Ne pas jeter sur la voie publique